

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations à caractère culturel pour l'année 2019

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées, au titre l'année 2019, par différents groupements et associations dont les activités culturelles ou festives participent activement à la vie de la cité et que la Commune estime opportun de soutenir financièrement.

La liste de ces subventions est détaillée dans le tableau ci-joint. Six d'entre elles revêtent un caractère spécifique et font l'objet de conventions d'objectifs :

- **L'association «Ecole de Cirque de Nouvelle-Calédonie»** : il est proposé de verser à l'association une subvention de 14.100.000 F/CFP au titre du financement des objectifs suivants :

- Développer des actions de proximité dans le quartier de Rivière-Salée,
- Favoriser la découverte et la sensibilisation aux Arts du Cirque pour les publics spécifiques,
- Proposer des ateliers à l'année permettant la sensibilisation d'un public très large en terme d'âge, de niveau social et d'origine culturelle.

- **La Bibliothèque Bernheim** : avec plus de 6.000 lecteurs actifs et 3.200 scolaires annuels, la Bibliothèque Bernheim est un lieu particulièrement prisé des Nouméens et notamment du jeune public qui peut y effectuer des recherches, faire ses devoirs et y pratiquer des activités de loisirs éducatifs. La Ville de Nouméa et la Bibliothèque Bernheim ont souhaité développer un partenariat afin de poursuivre la gratuité des inscriptions aux usagers. A ce titre et pour l'année 2019, il est proposé d'attribuer à la Bibliothèque Bernheim une subvention de 13.000.000 F/CFP.

- **L'association «Jeunes et Toiles»** : l'association organise depuis 2009 un festival de cinéma jeunesse intitulé *la Première Séance* qui revisite des films culte et des grands classiques allant des plus anciens aux plus récents. Ce festival propose des animations gratuites et des séances de cinéma au tarif unique de 100 F/CFP au Rex-Nouméa. En 2018, il a attiré 6 919 spectateurs de 4 à 77 ans, dont 1 212 élèves lors des séances réservées aux scolaires, soit une progression de presque 10 % par rapport à 2017. Compte-tenu du succès de cette opération devenue un événement incontournable pour les familles durant les vacances scolaires d'octobre, il est proposé de reconduire la participation financière de la Ville en versant une subvention de 7.500.000 F/CFP. Le festival se déroulera du 11 au 19 octobre 2019.

- **L'association «Expressions Culturelles»** : dans le cadre de l'organisation de la 3^{ème} édition du festival *Les Francofolies* de Nouvelle-Calédonie, les 6, 7 et 8 septembre 2019, au Centre Culturel Tjibaou, il est envisagé la mise en place d'un espace artistique et culturel le 8 septembre. Il est proposé de verser une subvention de 5.000.000 F/CFP afin que le public puisse bénéficier d'un tarif préférentiel, soit une réduction des tarifs de 50 % et la gratuité d'accès pour les moins de 12 ans. Cette initiative favorisera ainsi la participation d'un public très large en terme d'âge, de niveau social et d'origine culturelle puisque sont prévus des concerts locaux et internationaux, des spectacles jeunes publics et des dédicaces en journée. Cette opération dont la médiatisation sera assurée au niveau national et international contribuera à l'image du dynamisme de Nouméa.

- **L'association «Le Chapitre de Nouvelle-Calédonie»** : il est proposé le versement d'une subvention de 5.000.000 F/CFP qui se répartit selon les objectifs ci-après définis. Une partie de la subvention est inscrite au titre du Contrat d'Agglomération 2017-2021 pour un montant de 1.300.000 F/CFP.

- Mettre en place des actions décentralisées à destination d'un public cible de 12-26 ans dans les quartiers de Tuband et de Magenta,
- Participer à l'animation du centre-ville dans le cadre de « Nouméa Féerie ».

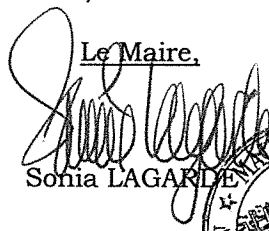
- **L'association «Fédération des Œuvres Laïques» (F.O.L.)** : dans le cadre de ses activités d'éducation populaire, de loisirs et d'accueil de spectacles, l'association favorise l'accès à la culture pour tous ainsi que la découverte artistique et culturelle. Dès lors, il est proposé de verser à l'association une subvention de 3.100.000 F/CFP pour réaliser des opérations de diffusion de films et de spectacles à la Vallée des Colons : *Les Toiles de Taragnat*, *le FOL'Ecran*, *les veillées contées des vacances* et *Les bons contes Au fil des mots*.

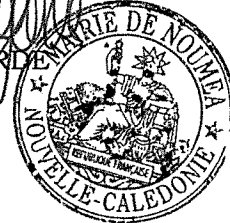
Par ailleurs, il est également proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement à 6 associations détaillées dans le tableau ci-annexé pour un montant de 1.600.000 F/CFP.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à 12 organismes pour un montant total de 49.300.000 F/CFP et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer les conventions définissant les obligations des groupements et associations concernés.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 7 mai 2019

Le Maire,

 Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL RETENUES

Budget annuel subvention de fonctionnement 2019	:	123 635 000 F/CFP
Budget déjà attribué pour 2019	:	29 740 000 F/CFP
Budget Villes jumelles attribué pour 2019	:	595 000 F/CFP
Reliquat budget 2019	:	93 300 000 F/CFP
Proposition d'attribution	:	49 300 000 F/CFP
Disponible après proposition	:	44 000 000 F/CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION ECOLE DE CIRQUE DE NOUVELLE- CALEDONIE Pdt : Thierry LAISNE	1990	Développer des actions de proximité dans le quartier de Rivière-Salée dans le cadre d'un partenariat avec le collège	603 896 F	949 797 F	-	14 100 000 F	Favorable	14 100 000 F
		Favoriser la découverte et la sensibilisation aux Arts du Cirque par la mise en place d'ateliers Handicirque, cirque adapté à visée thérapeutique	608 127 F	1 576 998 F	-			
		Favoriser la découverte du cirque en proposant des ateliers à l'année à un public très large en terme d'âge, de niveau social et d'origine culturelle	12 887 976 F	30 601 551 F	Etat-MAC : 793 670 F Province Sud : 4 047 716 F			
BIBLIOTHEQUE BERNHEIM Pdte : Astrid GOPOEA	1907	Gratuité des inscriptions afin de favoriser l'accès à la lecture publique pour tous	13 000 000 F	108 521 000 F	Etat-MAC : 596 658 F Gouvernement : 77 000 000 F	13 000 000 F	Favorable	13 000 000 F
ASSOCIATION JEUNES ET TOILES Pdte : Alexia DUCHESNE	2008	Organisation de la 11ème édition du festival pour jeune public <i>La 1ère Séance</i> prévu au Rex-Nouméa du 11 au 19 octobre 2019	7 500 000 F	8 296 136 F	-	7 500 000 F	Favorable	7 500 000 F
EXPRESSIONS CULTURELLES Pdte : Sandra BEGAUD	2015	Dans le cadre de la 3ème édition du festival Les Francofolies de Nouvelle-Calédonie qui se déroulera les 6, 7 et 8 septembre 2019 au Centre Culturel Tjibaou, mise en place d'un espace artistique et culturel à tarif préférentiel le 8 septembre.	7 500 000 F	21 050 000 F	Etat-MAC : 1 200 000 F Gouvernement : 1 000 000 F Province Sud : 2 000 000 F	5 000 000 F	Favorable. La Ville pourra également envisager l'achat d'entrées pour le public défavorisé	5 000 000 F

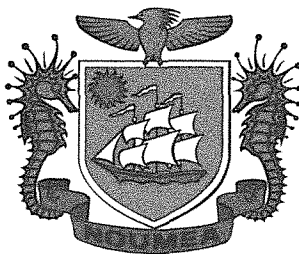
NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION LE CHAPITO DE NOUVELLE-CALEDONIE Pdt : Richard DIGOUÉ	2008	Actions de proximité dans les quartiers de Tuband et Magenta	3 500 000 F	7 228 141 F	Etat-Mac : 728 141 F Gouvernement : 2 000 000 F Province Sud : 1 000 000 F	5 000 000 F	Favorable	5 000 000 F
		Participation à l'animation du Centre-ville dans le cadre de Nouméa Féerie	1 500 000 F	5 228 141 F	Etat-Mac : 728 141 F Gouvernement : 2 000 000 F Province Sud : 1 000 000 F		Favorable	
ASSOCIATION FEDERATION DES DES OEUVRES LAIQUES (F.O.L.) Pdt : Pierre WELEPA	1954	Sensibilisation des enfants au 7ème art avec l'opération <i>Toiles de Taragnat</i>	800 000 F	1 854 747 F	Province sud : 1 030 747 F	3 100 000 F	Favorable	3 100 000 F
		Promotion du cinéma documentaire international et local avec l'opération <i>Le FOL'écran</i>	700 000 F	1 560 498 F	Etat-Mac : 250 000 F Province Sud : 610 498 F			
		Sensibilisation du jeune public à l'art du conte et au spectacle vivant avec l'opération <i>Les bons contes au fil des mots</i>	1 000 000 F	2 912 390 F	Etat-Mac : 660 000 F Province Sud : 892 390 F			
		Sensibilisation du jeune public à l'art du conte et au spectacle vivant avec l'opération Les Veillées contées des vacances	600 000 F	1 035 671 F	Etat-Mac: 300 000 F Province-Sud : 111 671 F			
ASSOCIATION CALEDONIA +687 Pdt : Tim SAMEKE	2013	Edition 2019 du festival Calédonia +687 les 29 et 30 juin 2019 sur la Place de la Marne	600 000 F	7 400 000 F	Etat-Mac : 800 000 F Gouvernement : 1 000 000 F Congrès : 800 000 F Province Nord : 400 000 F Province des Iles : 400 000 F Province Sud : 800 000 F	500 000 F	Favorable	500 000 F
COMPAGNIE LES KIDAMS Pdte : Catherine DINEVAN	2004	Réalisation de la 6ème édition du Festival Pikinini en octobre 2019	500 000 F	8 100 000 F	Etat-Mac : 200 000 F Province Sud : 400 000 F Gouvernement : 400 000 F	sans objet	Favorable. La Ville pourra également envisager l'achat d'entrées pour le public défavorisé	300 000 F

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
CERCLE NAUTIQUE CALEDONIEN Pdt : Philippe MAZARD	2007	13ème édition du Trophée des Jeunes Artistes, casting musical, les 14 et 15 septembre 2019	500 000 F	8 000 000 F	Etat : 2 500 000 F Province Nord : 1 000 000 F Province Sud : 1 000 000 F Province des Iles : 1 000 000 F	200 000 F	Favorable. La partie Jeunes marins de l'opération a été subventionnée par le Service Municipal des Sports à hauteur de 100 000 F	200 000 F
ASSOCIATION LIVRE MON AMI Pdt : Jean-Charles RINGARD-FLAMENT	1997	23ème édition du prix de littérature de jeunesse <i>Livre, mon ami</i>	200 000 F	3 415 000 F	Gouvernement : 1 000 000 F DDEC : 100 000 F Province Sud : 3 50 000 F Mairie de Bourail : 50 000 F Mairie de Païta : 100 000 F Mairie de Mont-Dore : 100 000 F Mairie de Dumbéa : 75 000 F Mairie de Boulouparis : 50 000 F Mairie de Koumac : 50 000 F Mairie de Ouegoa : 100 000 F	200 000 F	Favorable	200 000 F
ASSOCIATION DES MUSEES ET ETABLISSEMENTS PATRIMONIAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE Pdte : Linda ATOUA-TALBI	2007	'Organisation et communication d'événements culturels participant au rayonnement culturel de la Ville : - Museum Week en avril 2019 ; - Nuit des Musées du 3 au 31 mai 2019 ; - Rendez-vous aux jardins en octobre 2019 ; - Itinérance de l'exposition photographique sur la nuit des musées créée en 2018	200 000 F	1 064 000 F	Etat-MAC : 300 000 F Province Sud : 250 000 F Province Nord : 200 000 F	100 000 F	Favorable	200 000 F
ASSOCIATION DES ECRIVAINS DE NOUVELLE-CALEDONIE Pdt : Jean VANMAI	1996	Actualisation et modernisation du site internet de l'association pour valoriser les actions littéraires	200 000 F	-	-	100 000 F	Favorable	200 000 F
TOTAUX								49 300 000 F

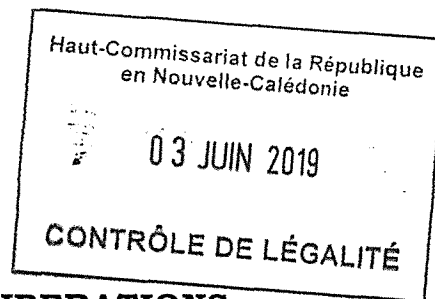
DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL NON RETENUES

Budget annuel subvention de fonctionnement 2019 : 123 635 000 F/CFP
 Budget déjà attribué pour 2019 : 29 740 000 F/CFP
 Budget Villes jumelles attribué pour 2019 : 595 000 F/CFP
 Reliquat budget 2019 : 93 300 000 F/CFP
 Proposition d'attribution : 49 300 000 F/CFP
 Disponible après proposition : 44 000 000 F/CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
YAMAK PACIFIQUE Pdte : Marie CANEHMEZ	2009	Mise en place de stage de création artistique de danse hip hop sur la pièce Silence On tourne du 11 au 23 mars 2019 au Rex-Nouméa et au Mont-Dore	200 000 F	2 465 000 F	Etat-MAC : 500 000 F Gouvernement : 400 000 F Province Sud : 700 000 F Dumbéa : 200 000 F	sans objet	Défavorable Par délibération 2015/768 du 23 juin 2015, la Ville de Nouméa ne finance pas l'aide à la création	0 F
Madame Sylvette BOUBIN BOYER		Edition de l'ouvrage Nouvelle-Calédonie-Calédonie 1914-1919 de la guerre à la terre	NC	900 000 F	NC	sans objet	Défavorable Le portage n'est pas assuré par une association loi 1901 Par délibération 2015/768 du 23 juin 2015, la Ville de Nouméa ne finance pas l'aide à l'édition	0 F
ASSOCIATION MOUVEMENT Pdt : Philippe ALAVERDOV	2016	Création d'un spectacle de danse contemporaine sur le thème Le Corps	300 000 F	6 620 000 F	Etat-Mac : 1 800 000 F Gouvernement : 900 000 F Province Sud : 1 800 000 F	Projet APP en 2017 800 000 F	Défavorable Par délibération 2015/768 du 23 juin 2015, la Ville de Nouméa ne finance pas l'aide à la création	0 F
COMPAGNIE MEMBRES ACTIFS DES AUTOCHTONES ET DANSEURS D'OUTRE-MER (MAADO)	1993	Création du spectacle intitulé La Case Vie en juin et octobre 2019	200 000 F	2 900 000 F	Etat-Mac : 400 000 F Gouvernement : 400 000 F Province Sud : 300 000 F Province Nord : 300 000 F	sans objet	Défavorable Par délibération 2015/768 du 23 juin 2015, la Ville de Nouméa ne finance pas l'aide à la création	0 F



VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 28 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Daniel LEROUX	M.	André WAMO
DATE DE CONVOCATION	Mme	Françoise SUVE	Mme	Isabelle LAFLEUR
21.05.2019	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Charles ERIC
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
DATE D'AFFICHAGE	M.	Tristan DERYCKE	M.	Angélo PITO
22.05.2019	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
conseillers en exercice	: 53	M.	Dominique SIMONET	M.	Patrick SENS
		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 35	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 46	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Liliane CONDOUMY
(11 procurations)		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
		M.	Christophe OBLED	Mme	Félicia BALLANGER
		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dominique KORFANTY

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/443

autorisant le versement de subventions à divers groupements et associations à caractère culturel
pour l'année 2019 et la signature des conventions correspondantes

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **28 MAI 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/768 portant adoption de la nouvelle stratégie de la Ville en matière d'attribution de subventions à des groupements et associations à caractère culturel,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU le Contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2021 signé le 23 décembre 2016,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/80 du 7 mai 2019,

La Commission de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels entendue en séance du 15 mai 2019,

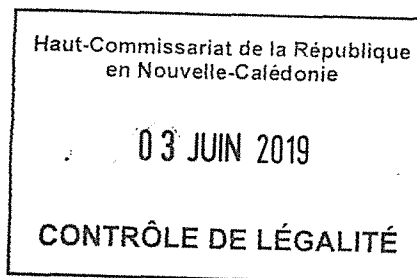
Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 49.300.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux groupements et associations suivants :

ASSOCIATION ECOLE DE CIRQUE DE NOUVELLE-CALEDONIE (Actions de proximité) (Ateliers «Handicirque») (Découverte des arts du cirque)	14.100.000 F/CFP
BIBLIOTHEQUE BERNHEIM (Gratuité des inscriptions aux usagers)	13.000.000 F/CFP
ASSOCIATION JEUNES ET TOILES (11 ^{ème} édition du <i>Festival la 1^{ère} séance</i>)	7.500.000 F/CFP
ASSOCIATION EXPRESSIONS CULTURELLES (3 ^{ème} édition de l'espace artistique dans le cadre des Francofolies)	5.000.000 F/CFP
ASSOCIATION LE CHAPITÔ DE NOUVELLE-CALEDONIE (Action décentralisée de proximité en quartiers : Tuband et Magenta) (Participation à l'animation du centre-ville dans le cadre de Nouméa Féerie)	5.000.000 F/CFP
ASSOCIATION FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES (Sensibilisation des enfants au 7 ^{ème} art avec l'opération <i>Toiles de Taragnat</i>) (Promotion du cinéma documentaire international et local avec l'opération <i>Le FOL'écran</i>) (Sensibilisation du jeune public à l'art du conte et au spectacle vivant avec les opérations Les bons contes au fil des mots et Les Veillées contées des vacances)	3.100.000 F/CFP



ASSOCIATION CALEDONIA +687 (Edition 2019 du festival Caledonia +687)	500.000 F/CFP
COMPAGNIE LES KIDAMS (Organisation de la 6 ^{ème} édition du Festival PIKININI)	300.000 F/CFP
CERCLE NAUTIQUE CALEDONIEN (Organisation de la 13 ^{ème} édition du trophée des Jeunes artistes)	200.000 F/CFP
ASSOCIATION LIVRE MON AMI (23 ^{ème} édition du prix de littérature jeunesse <i>Livre, mon ami</i>)	200.000 F/CFP
ASSOCIATION DES MUSEES ET ETABLISSEMENTS PATRIMONIAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE (Organisation et communication d'événements culturels)	200.000 F/CFP
ASSOCIATION DES ECRIVAINS DE NOUVELLE-CALEDONIE (Actualisation modernisation du site internet ecrivains-nc.net pour valoriser les actions littéraires)	200.000 F/CFP

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec les associations concernées les conventions de partenariat correspondantes.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **28 MAI 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **29 MAI 2019**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

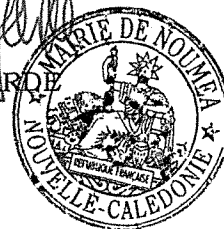
DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.C.P.R	-	1
SGL	-	1
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 JUIN 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **3 JUIN 2019**
au Commissaire Délégué

et notifié le

et / ou publié le **4 JUIN 2019**
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.